



Ville de
Montauban

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 06 juillet 2021

**N°157/07/2021 : DROITS DE PLACE DES HALLES, FOIRES ET MARCHES :
MODIFICATION DU TARIF DES VIDES GRENIERS**

L'an deux mille vingt et un, le mardi 06 juillet à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis à l'espace Valorem – 95 Grande rue Sapiac, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 30 juin 2021.

Présents : 38

Mesdames, Messieurs, Axel de LABRIOLLE, Marie-Claude BERLY, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Philippe BECADE, Clarisse HEULLAND, Véronique LAGARRIGUE, Daniel BORY, Pauline FORESTIE, Khalid LAABID, Nadia CHEKLIT, Jean-Pierre FOISSAC, Sabine SI BELKACEM-CONDAMINES, Nadine BON, Philippe FASAN, Muriel GIANOLA, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Danièle AMOUROUX, Marie-Agnès DETAILLEUR, Gérard CATALA, Bernard BOUTON, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Anne-Marie GRIMAL, Fabrice MIEULET, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Quentin SUCAU, Solal GEA, Jeannine MEIGNAN, Michel CAPPELLETTI, Rodolphe PORTOLES, Olivier FOURNET, Stéphane GONZALEZ, Jacques ZAMUNER, Arnaud HILION, Valérie CAURO

Pouvoirs : 11

Mesdames, Messieurs Claude JEAN à Gérard CATALA, Jean Martial DEJEAN à Clarisse HEULLAND, Angèle LOUCHARTE à Véronique LAGARRIGUE, Mathieu PERGET à Anne-Marie GRIMAL, Sophie LARAN à Annie GUILLOT, Arnaud MOURGUES à Bernard BOUTON, Ambre LOPEZ-GIMENEZ à Aurélie BURATTI, Sandrine LAGARDE à Jeannine MEIGNAN, Andréa CARO à Rodolphe PORTOLES, Laetitia DESGUERS à Arnaud HILION, Lucie FOURNEL à Stéphane GONZALEZ

Monsieur Axel de LABRIOLLE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu la délibération n° 263 du 14 décembre 2020 fixant les tarifs des droits de place des halles, foires et marchés pour 2021,

L'article L2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales liste les recettes fiscales de la section de fonctionnement d'une commune et notamment, le produit des droits de places perçus dans les halles, les foires et marchés d'après les tarifs dûment établis.

Il convient de modifier le tarif des vides greniers organisés par les associations pour la vente par les particuliers.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- modifier le montant du tarif comme suit :

INSTALLATIONS DIVERSES SUR VOIE PUBLIQUE	ancien tarif	nouveau tarif	date d'application
MANIFESTATIONS COMMERCIALES			
Manifestations organisées par des associations :			
Vente par les particuliers (vide-greniers) l'emplacement	10,00	1,00	à compter de la date exécutoire de la délibération

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **13 JUIL. 2021**

De sa publication et/ou affichage le : **13 JUIL. 2021**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 06 juillet 2021

Maire,
Axel de LABRIOLLE



Axel de Labriolle